

**17 avril 2007**  
**Numéro spécial**  
**(N° 2007-11)**



### **L'INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE**

Il y a vingt-cinq ans, le 17 avril 1982, la Reine Élisabeth II signait à 11 h 35, en prenant pour témoins Pierre Elliott Trudeau et Jean Chrétien, la proclamation destinée à faire entrer en vigueur la *Loi constitutionnelle de 1982*. Cette signature avait pour effet de rapatrier l'ensemble de la *Constitution du Canada* et de rendre applicable au Québec un réaménagement majeur de l'ordre constitutionnel canadien sans le consentement de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec. Depuis ce jour et après 25 ans, aucun gouvernement du Québec n'a donné son consentement à cette loi de 1982 et n'a été en mesure de résoudre une impasse constitutionnelle que le rejet des accords du Lac Meech et de Charlottetown n'a fait que confirmer.

À l'occasion du d'un point de presse que j'ai tenu à l'Hôtel du Parlement à 11 h 35 ce matin, j'ai lancé une **INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE** et ai proposé que l'Assemblée nationale adopte une *Constitution du Québec*. Je crois que le temps est venu d'élaborer un projet de *Constitution du Québec* de façon à non seulement rassembler dans un texte unique les dispositions des lois fondamentales québécoises existantes, mais également à y enchâsser des dispositions fondées sur des revendications constitutionnelles du Québec. Je propose aussi d'insérer dans un texte constitutionnel québécois des éléments d'une réforme du régime des droits fondamentaux et des institutions démocratiques. Le texte du projet de *Constitution du Québec* et le communiqué que j'ai rendu publics à cette occasion peuvent être consultés ci-après :

[Projet de Constitution du Québec](#) (17 avril 2007)  
[Communiqué](#) (17 avril 2007)

Ce projet de *Constitution du Québec* est celui d'une loi fondamentale interne du Québec. Le Québec détient la compétence d'adopter une telle constitution en application de la *Constitution du Canada* elle-même. Faisant fonds sur les divers projets de *Constitution du Québec* que j'ai rédigés depuis 1995 ainsi que les travaux effectués par le Bloc Québécois et le Parti Québécois à ce sujet, et tenant compte notamment des propositions contenues dans la plate-forme électorale de l'Action démocratique du Québec sur la question, je propose qu'une *Constitution du Québec* comporte les cinq principaux éléments suivants :

- 1) la création d'une citoyenneté du Québec,
- 2) l'enchâssement dans la *Constitution du Québec* des articles 1 à 48 de la *Charte des droits et libertés de la personne* et l'insertion d'une clause visant à baliser l'obligation d'accommodement raisonnable en énonçant que « les droits et libertés s'exercent dans le respect de l'égalité des citoyens et des citoyennes et de la laïcité des institutions publiques du Québec »;
- 3) l'énumération des compétences exclusives et partagées du Québec fondée sur les revendications traditionnelles du Québec, l'affirmation d'une compétence en matière de fiscalité et de revenu autorisant notamment la perception des taxes sur les produits et services et sur les impôts perçus par le gouvernement du Canada sur le territoire du Québec de même qu'une compétence sur les relations internationales dans toutes les matières qui ressortissent aux compétences du Québec;
- 4) l'institution d'un nouveau mode de scrutin selon un mode de scrutin de type proportionnel ainsi qu'une élection générale à date fixe;

5) la création d'une procédure de révision exigeant l'obtention d'une majorité des deux tiers des députés et députées de l'Assemblée nationale pour les fins de la révision et l'enchâssement d'une clause de suprématie prévoyant que les dispositions de la *Constitution du Québec* l'emportent sur toutes règles du droit québécois qui leur sont incompatibles.

Le projet de *Constitution du Québec* comporte 15 articles et a été rédigé avec le souci de l'accessibilité. La rédaction respecte la parité linguistique qui témoigne de l'égalité existant entre les femmes et les hommes dans la société québécoise.

J'ai présenté cette initiative dans un article du journal *Le Devoir* qui a été publié ce matin sous le titre [L'initiative constitutionnelle- L'adoption d'une Constitution du Québec s'impose](#). Vous pouvez le consulter en [cliquant ici](#).

Dans cet article, je rappelle par ailleurs qu'il est essentiel que le Parti Québécois demeure le parti qui continue d'affirmer la nécessité de la souveraineté nationale. L'une des façons pour le Parti Québécois d'être audacieux et de poursuivre la réflexion sera de définir le projet de pays et de se présenter devant les citoyens et les citoyennes du Québec avec un véritable projet pour le pays lors de la prochaine campagne électorale. En ma qualité de militant et avec le soutien de l'Association du Parti Québécois de Mercier, je compte saisir les instances du Parti Québécois de propositions relatives aux moyens devant être privilégiés pour atteindre l'objectif de la souveraineté nationale pour le Québec.

Je vous invite à formuler des commentaires et suggestions sur le projet de *Constitution du Québec* et de me faire part de vos vues sur les propositions que je présente aujourd'hui en communiquant avec moi par la voie électronique à l'adresse [d@nielturp.org](mailto:d@nielturp.org).

Pour des informations supplémentaires sur les travaux que j'ai effectués sur la question d'une *Constitution du Québec*, je vous invite à consulter la rubrique dans le menu du présent site intitulée :

## **CONSTITUTION.QC**

J'anticipe le plaisir de connaître votre réaction à cette **INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE**.

Après mon intervention à Québec, je rentrerai à Montréal et rencontrerai le Cardinal Turcotte mercredi pour promouvoir la préservation et la mise en valeur du sanctuaire de Saint-Jude. Je serai accompagné par les porte-parole du Comité de sauvegarde, M. Ken Cambridge et Mme Anne-Marie Lauzier. Je recevrai par ailleurs à mon bureau de circonscription ce même mercredi M. Richard Smith qui a déjà promu l'idée d'adopter une constitution québécoise afin de définir l'identité sociopolitique du Québec. Je dois également échanger avec Karine Rondeau et Anne Marie de l'organisme communautaire Droit de cité. Cet organisme est un espace de citoyenneté et une ressource d'accompagnement pour les 18 à 35 ans qui, à travers ses interventions et la réalisation d'activités culturelles, permet à ceux-ci de développer leur identité, leur potentiel et leurs compétences ainsi qu'une prise en charge individuelle et collective de leurs conditions de travail et de vie. Je dois également poursuivre mes discussions avec Claude Gagnon au sujet d'un projet du Café au Parc lafontaine. Et en soirée, je compte me rendre à la salle Claude-Champagne de l'Université de Montréal pour assister au grand Concert du Nouvel ensemble moderne et être un témoin de la création d'une œuvre du compositeur québécois John Rea.



Le Nouvel ensemble moderne

La semaine se continuera avec des rencontres jeudi à mon bureau de l'avenue du Mont-Royal avec Marie-Thérèse Bourque au sujet du dossier du Centre Viger et avec les animateurs de la Fondation Octobre 1970. J'assisterai par ailleurs en fin d'après-midi vendredi au vernissage de l'exposition Printemps 2007 du Centre d'apprentissage parallèle qui est un organisme communautaire situé dans ma circonscription de Mercier et qui offre des services, et notamment de la thérapie par l'art, visant la réinsertion sociale et professionnelle des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Et je terminerai la semaine en beauté en faisant la fête avec les bénévoles de ma campagne électorale. Nous nous retrouverons dans la belle salle du Théâtre de l'Esquisse sur la rue Marie-Anne et je compte remettre un cahier-souvenir aux bénévoles et projeter des photographies de campagne. Le poète-chanteur Tristan Malavoy a accepté de venir interpréter quelques-unes des magnifiques chansons de ses *Carnets d'apesanteur* et d'ajouter ainsi une touche culturelle à la fête!

Je vous souhaite une agréable semaine!

*Le député de Mercier*

***Daniel Turp***